

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DECRET N° 82/600 du 23/6/1982
/M.S. DEPT. 82/600/

Portant intégration et nomination
de Monsieur ITOMA Clément Sosthène,
dans les cadres de la catégorie I,
hiérarchie I des Services Techniques
(Elevage).

-----OCO-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

L I S A S :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 12.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 2137/81 du 21.6.1981 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/80/81 du 3.3.1980 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 64/133/81 du 9.3.1982 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/136/81 du 5.7.1982 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/137/81 du 5.7.1982 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres et des emplois par la loi n° 15/82 du 3.2.1982 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/81 du 5.7.1982 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/21/81 du 26.3.1981 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont affectés des postes provisoires qui doi-
vent subir les mutations des fonctionnaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 61/50/81 du 24.2.1981 réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des cadres réglementaires re-
latifs aux nominations, mutations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 modifiant et complétant
les dispositions du décret n° 62/136/81 du 5.7.1982 fixant les condi-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 70/154 du 4.4.1979 portant nomination de Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 30/
81 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérieurs des
cadres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 837/DMP/SIF du 16.10.1981 du Directeur des
Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions de décret n° 60/93/R du 3.3.1960 susvisé, Monsieur ITOUA Clément Sosthène, né le 15 août 1956 à Mabirou (Lilou), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Zootechnicien, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de La Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vétérinaire Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORNG et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 23 Juin 1982

Par le Président Ministre,
Chef du Gouvernement,

P/ Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,
Le Ministre des Eaux et Forêts

H. DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MESSINA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOUD.-

Le Ministre des Finances

Itihi Casséouaba BEMOUNDEOU.-

A PRÉPARER :

JORNG	1
DECRET/LE	3
DECRET/EF	1
C.B.	3
C.C.P.	1
C.A.S.	1
DOSSIER	3
INTERVEN	1
SAC / 13	2/-